

# DÉCHETS DANGEREUX DANS LES SACS ET BACS DE VRAC

Encorp doit rappeler aux centres de remboursement que les déchets et matières dangereux ne doivent en aucun cas se retrouver dans les sacs et bacs de vrac. Vous pouvez voir ci-dessous des objets dangereux qui ont été dans le passé trouvés dans les sacs de vrac livrés aux installations de traitement.

De tels objets posent un risque pour la santé et la sécurité de votre personnel - veuillez leur rappeler qu'ils ont tout à fait le droit de refuser de vos clients des sacs de récipients à boisson ou des récipients contenant des déchets dangereux. Votre personnel devrait également savoir comment traiter les matières dangereuses s'ils en trouvent une fois que le client a quitté les lieux. Ces déchets doivent être éliminés de manière sûre et appropriée dans votre centre de remboursement et non envoyés pour expédition dans des sacs et bacs de vrac.

Nous demandons aux centres de remboursement de rappeler à leur personnel d'être vigilant et de revoir souvent leurs procédures pour le traitement des déchets et matières dangereux.

